

Lettre du SNUipp Isère

Mardi 1er décembre 2009

Merci de communiquer cette information à l'ensemble des collègues de l'école
Cette lettre en format PDF sur le lien : <http://38.snuipp.fr/spip.php?rubrique262>

Ne répondez jamais directement à ces messages, mais à snu38@snuipp.fr.

- **Evaluations CE1/CM2 : donnez votre avis !**
- **Stage en responsabilité des étudiants dans les écoles**
- **Ensemble à l'école : l'école de tous !** *un document du SNUipp à consulter en ligne.*

■ Evaluations CE1/CM2 : donnez votre avis !

Le calendrier des évaluations nationales a été rendu public :

	CM2	CE1
Distribution des livrets dans les écoles	Du 13 au 15 janvier 2010	11, 12 et 14 mai 2010
Passation des épreuves	Du 18 au 22 janvier 2010	Du 17 au 21 mai 2010
Corrections	Du 25 au 29 janvier 2010	Du 25 au 28 mai 2010
Remontée des résultats	Du 28 janvier au 17 février 2010	Du 27 mai au 16 juin 2010
Information des parents dans chaque école	Du 1er au 5 février 2010	Du 30 mai au 4 juin 2010
Publication des résultats départementaux, académiques et nationaux	24 février 2010	21 juin 2010

Le SNUipp a exprimé le désaccord profond des enseignants sur ce nouveau protocole :

- un bilan, avec une correction binaire, ne permet pas d'aider les élèves.
- certains exercices ne sont pas appropriés au niveau des élèves et à la période de l'année.
- compte tenu de l'objectif (mesurer l'efficacité du système) il n'est pas utile de les faire passer à tous les élèves.
- la crainte de la publication des résultats par école, qui aurait des conséquences désastreuses.

Même si le ministère a « toiletté » quelque peu le contenu et le mode de correction, elles font toujours débat car leur finalité reste inchangée. Il s'agit bel et bien d' « **un pilotage du système par les résultats** » et ces évaluations CE1 et CM2 « **deviendront un outil de mesure incontestable des résultats des écoles** » (ce sont les termes employés par le président de la République lors de la présentation du projet de nouveaux programmes en 2008).

Il est essentiel que nous en discutons dans les écoles en mettant ce sujet à l'ordre du jour des conseils de maîtres et d'école et lors des réunions de secteur SNUipp afin de nous positionner ensemble sur le sujet.

Nous nous sommes largement exprimés sur le fond du dossier, notamment l'an passé lors des réunions publiques, débats... avec d'autres (mouvements pédagogiques, associations...).

Nous continuons à alimenter ce débat : le SNUipp Isère publie sur son site un ensemble de documents.

Vous trouverez également des analyses de chercheurs dans le spécial « Fenêtres sur cours : Réussir l'école » reprenant les travaux de l'Université d'automne du SNUipp (envoyé à toutes les écoles et aux syndiqués, disponible sur demande à la section départementale du SNUipp et en ligne sur <http://www.snuipp.fr/IMG/pdf/24a47L.pdf>).

Nous vous faisons parvenir un questionnaire pour avoir votre avis sur ces évaluations et connaître vos attentes en terme d'action.

Merci de prendre le temps d'y répondre en équipe, il est très important que nous ayons un nombre important de réponses pour impulser une action collective.

SNUipp Isère : Questionnaire sur les évaluations nationales CE1 et CM2 à télécharger sur le site à :

<http://38.snuipp.fr/spip.php?article735>

Ecole : Commune :

1. Selon vous, les évaluations nationales servent-elles à faire progresser nos élèves?

oui

non

Commentaires :

2. Ces évaluations vous ont-elles permis une remédiation efficace ?

oui

non

Commentaires :

3. Y a-t-il des éléments dans ces évaluations qui vous ont paru :

contestables (lesquels ?) :

intéressants (lesquels ?) :

4. Lors des rendez-vous avec les parents, vous êtes vous appuyés sur ces évaluations pour parler des acquis et des difficultés rencontrées par vos élèves?

pas du tout

un peu

beaucoup

Commentaires :

5. En terme d'action, quelle consigne syndicale seriez-vous prêt(e) à suivre cette année pour les évaluations CM2 et CE1?

passation des épreuves et remontée des résultats par un logiciel syndical

passation des épreuves et aucune remontée de résultats

passation des seuls items travaillés à la date des épreuves

boycott complet des évaluations

Autres :

aucune action

Commentaires :

Questionnaire à envoyer à snu38@snuipp.fr ou SNUipp Isère, 32 avenue de l'Europe, 38030 Grenoble Cedex 2

■ Stage en responsabilité des étudiants.

Dans le cadre de la réforme du recrutement et de la formation des enseignants, le gouvernement a choisi de mettre en place, dès cette année, dans l'urgence et l'improvisation, des stages en responsabilité pour les étudiants préparant le concours.

Dans notre département, les étudiants sont utilisés comme moyens de remplacements pour des collègues partant en stage de formation continue un jour par semaine.

Selon nous, ce recours à des étudiants prépare un recrutement massif d'enseignants vacataires pour les années à venir.

De plus, un grave problème se pose concernant les responsabilités de chacun qui ne sont pas définies clairement (enseignant accueillant le stagiaire ; étudiant responsable de la classe).

L'IA, en effet, et contrairement aux différents courriers ministériels sur ce sujet, refuse d'établir un contrat de travail pour les stagiaires. Nous l'avons questionnée à ce sujet sans obtenir pour le moment d'explications satisfaisantes. (voir le courrier sur le site)

Sachant que les responsabilités de chacun ne sont pas établies, nous appelons les collègues à ne pas accepter de partir en stage dans de telles conditions de remplacement. De même, nous informons les étudiants et leur déconseillons de participer à ces stages.

L'enjeu de la formation des enseignants est celui de la démocratisation de l'école, de sa capacité à assurer la réussite de tous les élèves, à lutter contre l'échec scolaire et à faire que les inégalités sociales n'induisent pas des inégalités scolaires.

Notre métier nécessite un haut niveau de qualification. Ce n'est pas ce qui se met en place dans la réforme dont nous demandons l'abandon.

Enseigner est un métier qui s'apprend... sauf pour le ministre.

Pour signifier notre refus de cette réforme, et tout particulièrement sur la mise en place des stages en responsabilité pour les PE1 en cette année transitoire, une motion intersyndicale est proposée aux conseils des maîtres. Vous la trouverez sur ce lien

<http://www.snuipp.fr/spip.php?article6745> et sur notre site.

■ Ensemble à l'école : un document du SNUipp.

La Convention internationale des droits de l'enfant a vingt ans. Le SNUipp publie un numéro spécial de Fenêtres sur cours pour proposer des éléments de réflexion, des outils et des exemples de ce qu'il est possible de faire pour que tous les élèves se sentent à leur place à l'école et, surtout, qu'ils s'y sentent bien ! http://www.snuipp.fr/IMG/pdf/ensemble_a_l_ecole-L.pdf